

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1460

29 juillet 2006

SOMMAIRE

3i Gamesa (a) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70058	Immo PDP4, S.à r.l., Senningerberg	70039
Advantics S.A., Luxembourg	70056	International Century Corporation Holding S.A., Luxembourg	70071
Aerium Place de Paris, S.à r.l., Senningerberg	70047	Investments Forus S.A.H. Luxembourg	70071
Alpha Cars S.A., Luxembourg	70052	Justelle Holdings S.A., Luxembourg	70034
Anticimex Reinsurance S.A., Luxembourg	70034	Klingelberg Luxembourg A.G., Luxembourg	70048
Artinvest Holding S.A., Luxembourg	70047	Kuznetski Capital S.A., Luxembourg	70080
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	70072	Landmark Citygreen Investments, S.à r.l., Luxembourg	70069
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	70075	Landmark Citygreen Investments, S.à r.l., Luxembourg	70071
Astor S.A., Luxembourg	70072	Lemo GmbH, Luxembourg	70036
AUB French Logistics No 2 Company, S.à r.l., Luxembourg	70057	Levav Consulting, S.à r.l., Luxembourg	70063
AUB French Logistics No 3 Company, S.à r.l., Luxembourg	70075	Luxembourg Online S.A., Luxembourg	70079
Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70062	Luxembourg Online S.A., Luxembourg	70080
Blue Angel S.A., Luxembourg	70047	M.G.R Consulting S.A., Luxembourg	70041
Bohemia Bourg, S.à r.l., Bourglinster	70039	Marni International S.A., Luxembourg	70078
Bulk, Mines and Minerals S.A., Luxembourg	70068	Medley Finance S.A., Luxembourg	70076
Bunbury S.A., Luxembourg	70071	Newton Group Holding S.A., Luxembourg	70034
Business Controls & Services International S.A., Luxembourg	70040	Oreso S.A., Wasserbillig	70067
Cofinsa S.A., Luxembourg	70066	Oreso S.A., Wasserbillig	70068
Colex Investments S.A., Luxembourg	70052	Protracs, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	70036
Dakumo Holding S.A., Luxembourg	70039	Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg	70057
Dofin International S.A., Luxembourg	70062	Quintessence International S.A.H., Luxembourg	70057
Eiskaffee Veneziano, S.à r.l., Luxembourg	70034	RBS China Investments, S.à r.l., Luxembourg	70036
Elena Invest S.A., Soparfi, Luxembourg	70053	RBS China Investments, S.à r.l., Luxembourg	70039
Eremis Holding S.A., Luxembourg	70066	Ritzurei International S.A.H., Luxembourg	70052
Expo-Immo S.A., Dudelange	70040	Shuriken Luxembourg S.A., Luxembourg	70057
Expo-Prom Holding S.A., Dudelange	70056	Sico S.A., Luxembourg	70056
Financière Light III, S.à r.l., Luxembourg	70041	SOdetim S.A.H., Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc, Luxembourg	70035
Financière Light III, S.à r.l., Luxembourg	70047	SOdetim S.A.H., Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc, Luxembourg	70035
(La) Flûte S.A., Luxembourg	70053	SOdetim S.A.H., Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc, Luxembourg	70035
Freecoast Investissements Industriels S.A., Luxembourg	70039	SOdetim S.A.H., Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc, Luxembourg	70035
Gate Gourmet Holding I, S.à r.l., Luxembourg	70034	SOdetim S.A.H., Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc, Luxembourg	70035
Helkin International Holding S.A., Luxembourg	70071	Threwid Furniture S.A., Luxembourg	70075
Hutchison Port Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	70048	Trans Serve, S.à r.l., Luxembourg	70040
Immo AL 33, S.à r.l., Senningerberg	70041	Walmark S.A.	70078
Immo AL 35/37, S.à r.l., Senningerberg	70040	Zaphir Investments S.A., Luxembourg	70072
Immo PDP2, S.à r.l., Senningerberg	70040	ZML Investments, S.à r.l., Luxembourg	70068

ANTICIMEX REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 88.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(047897/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.445.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars, 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.

Signature

(047990/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

EISKAFFEE VENEZIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 50.169.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049003.03/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

JUSTELLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.090.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(049004.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

NEWTON GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049034.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SODETIM S.A.H., SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(049038.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SODETIM S.A.H., SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(049035.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SODETIM S.A.H., SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(049033.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SODETIM S.A.H., SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(049029.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SODETIM S.A.H., SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(049015.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PROTRACS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.

R. C. Luxembourg B 54.082.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049005.03/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LEMO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.377.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(049007.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 2,771,462,925.-.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.193.

In the year two thousand and six, on the fifth day of the month of May.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the members of RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of August 2, 2005, published in the Mémorial C n° 1396 dated December 15, 2005, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 110.193 and having a capital in the amount of two billion seven hundred seventy-one million four hundred sixty-two thousand nine hundred and twenty-five Dollars of the United States (USD 2,771,462,925.-) (the «Company»). The articles of association of the Company have last been amended on December 30, 2005 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C n° 772 dated April 15, 2006.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. with M^e Jean-Michel Schmit, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The meeting elected as scrutineer M^e Riccardo Falconi, attorney at law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge the resignation of Mr Eric Kump, as Manager of the Company, to grant Mr Eric Kump full discharge and to appoint Frank Marinaro as new Manager of the Company for a determined time period ending on the date of approval of the annual accounts as at 31 December 2005.

2. To restate article 9 of the Company's articles of incorporation so as to allow the MERRILL LYNCH Manager to attend any meeting of the Board of Managers of the Company by telephone or other means of telecommunication, as well as to replace any reference in said article 9 to MERRILL LYNCH by its defined term «ML».

3. Miscellaneous.

(ii) That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the members, the proxyholders of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented members, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The members acknowledged the resignation of Mr Eric Kump, as Manager of the Company with immediate effect, resolved to grant full discharge to him for the performance of his duties and to resolve again on the discharge granted to Mr Eric Kump at the approval of the annual accounts as at 31 December 2005 and of the annual accounts as at 31 December 2006.

The members further resolved to appoint Mr Frank Marinaro, Strategic M&A and Private Equity Counsel, born in New York (United States of America), on July 15, 1966, with professional address at c/o Merrill Lynch & Co., Inc. 4 World Financial Center, New York, NY 10080, U.S.A., as new Manager of the Company with immediate effect and for a limited duration to end on the date of approval of the annual accounts as at 31 December 2005.

Second resolution

The members resolved to restate article 9 of the Company's articles of incorporation so as to allow the MERRILL LYNCH Manager to attend any meeting of the Board of Managers of the Company by telephone or other means of telecommunication.

The members further resolved to replace any reference in said article 9 to MERRILL LYNCH by its defined term «ML».

The members thus resolved to restate said article 9 as follows:

Art. 9. Management. (2nd paragraph, first sentence). Replacement of the words «the MERRILL LYNCH Member (as defined below)» by the words «the ML Member (as defined below)».

Art. 9. Management. (7th paragraph, first sentence). Insertion of the words «the ML Manager» immediately after «the BONGEAR Managers» and immediately prior to the words «and the Investment Firm Manager».

Art. 9. Management. (9th paragraph, first sentence). Replacement of the words «one MERRILL LYNCH Manager» by the words «one ML Manager».

Art. 9. Management. (9th paragraph, first sentence). Insertion of the words «the ML Manager» immediately after «in the case of the BONGEAR Manager» and immediately prior to the words «and the Investment Firm Manager».

Art. 9. Management. (9th paragraph, sixth and last sentence). Insertion of the words «or the ML Manager» immediately after «the BONGEAR Managers» and immediately prior to the words «or the Investment Firm Manager».

Art. 9. Management. (11th paragraph, first sentence, item (iv)). Insertion of the words «or the ML Manager» immediately after «the BONGEAR Managers» and immediately prior to the words «or the Investment Firm Manager».

No further items being on the agenda, the meeting was declared closed at 10.15 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise au droit luxembourgeois, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 2 août 2005, publié au Mémorial C n° 1396 du 15 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.193 et ayant un capital social d'un montant de deux milliards sept cent soixante et onze millions quatre cent soixante-deux mille neuf cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.771.462.925,-) (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2005 publié au Mémorial C n° 772 en date du 15 avril 2006.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Riccardo Falconi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(vi) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

4. Acceptation de la démission de M. Eric Kump en sa qualité de gérant de la Société, délivrance à M. Eric Kump d'une décharge pleine pour l'exercice de ses fonctions et nomination de Frank Marinaro en qualité de nouveau gérant de la Société pour un mandat d'une durée déterminée prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

5. Modification de l'article 9 des statuts de la Société de sorte à permettre au Gérant MERRILL LYNCH de participer à toute réunion du Conseil de Gérance de la Société par téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, ainsi que remplacement de toute référence faite dans ledit article 9 à MERRILL LYNCH par le terme défini correspondant «ML».

6. Divers.

(vii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(viii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(ix) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(x) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont pris acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Eric Kump en sa qualité de Gérant de la Société, et ont décidé de lui accorder quitus pour l'exercice de ses fonctions et de se prononcer à nouveau sur le quitus donné à Monsieur Eric Kump à l'occasion de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi qu'au 31 décembre 2006.

Les associés ont également décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Frank Marinaro, Strategic M&A and Private Equity Counsel, né à New York (États-Unis d'Amérique) le 15 juillet 1966, ayant une adresse professionnelle au c/o Merrill Lynch & Co., Inc. 4 World Financial Center, New York, NY 10080, U.S.A., en qualité de nouveau Gérant de la Société pour un mandat d'une durée déterminée et prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

Seconde résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société de sorte à permettre au Gérant MERRILL LYNCH de participer à toute réunion du Conseil de Gérance de la Société par téléphone ou tout autre moyen de télécommunication.

Les associés ont également décidé de remplacer toute référence dans ledit article 9 faite à MERRILL LYNCH par le terme défini correspondant «ML».

Les associés ont donc décidé de modifier ledit article 9 de la façon suivante:

Art. 9. Gestion. (2^e paragraphe, première ligne). Remplacement des mots «l'Associé MERRILL LYNCH (tel que défini ci-après)» par les mots «l'Associé ML (tel que défini ci-après)».

Art. 9. Gestion. (7^e paragraphe, première ligne). Insertion des mots «le Gérant ML» immédiatement après les mots «les Gérants BONGEAR» et immédiatement avant les mots «et le Gérant Société d'Investissement».

Art. 9. Gestion. (9^e paragraphe, première ligne). Remplacement des mots «un Gérant MERRILL LYNCH» par les mots «un Gérant ML».

Art. 9. Gestion. (9^e paragraphe, première ligne). Insertion des mots «du Gérant ML» immédiatement après les mots «ou dans le cas du Gérant BONGEAR» et immédiatement avant les mots «et du Gérant Société d'Investissement».

Art. 9. Gestion. (9^e paragraphe, sixième et dernière ligne). Insertion des mots «le Gérant ML» immédiatement après les mots «un des Gérants BONGEAR» et immédiatement avant les mots «ou le Gérant Société d'Investissement».

Art. 9. Gestion. (11^e paragraphe, première ligne, point (iv)). Insertion des mots «le Gérant ML» immédiatement après les mots «un des Gérants BONGEAR» et immédiatement avant les mots «ou le Gérant Société d'Investissement».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est close à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, B. Tassigny, R. Falconi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

G. Lecuit.

(049747.03/220/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

G. Lecuit.

(049748.03/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

BOHEMIA BOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 20, rue d'Altlinster.

R. C. Luxembourg B 106.579.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049009.03/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FREECOAST INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049052.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMMO PDP4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 410.000,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 95.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049010.03/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKUMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(049060.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

TRANS SERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 110.386.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049012.03/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMMO PDP2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 95.444.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049014.03/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMMO AL 35/37, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.000,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 95.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049018.03/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

BUSINESS CONTROLS & SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.398.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 mai 2006.

Signature.

(049021.03/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EXPO-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 82.971.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 16 mai 2006

Première résolution

La société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, préqualifiée comme commissaire aux comptes est remplacée par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House Blackbourne Highway, P.O. Box 116 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ce rétroactivement au 15 janvier 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Dudelange, le 16 mai 2006.

J. Mousel / S. Siffert / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049257.03//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

70041

**IMMO AL 33, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 365.000,-.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 95.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049022.03/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

M.G.R CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.942.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049024.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 312,500.-

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.770.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the Law of Alberta, Canada, having an office at 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (United States of America), hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006;

KKR EUROPEAN FUND LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the Law of Alberta, Canada, having an office at 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (United States of America), hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006; and

PROCIFIC, a company formed under and by virtue of the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-52445,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006;

collectively hereafter the «Unitholders».

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Unitholders, have requested the undersigned notary to document that the Unitholders hold together all the units of the société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., with a share capital of three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 312,500.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of May 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1252 of 28 August 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 87.770. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 15 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 779 of 28 July 2004.

The Unitholders, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the unit capital by an amount of six million seven hundred seventy thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6,770,950.-) so as to raise it from its present amount of three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 312,500.-) to seven million eighty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 7,083,450.-).

2. To issue with payment of a share premium in a total amount of eleven million three hundred seventeen thousand two hundred fifty-one Euro (EUR 11,317,251.-), one hundred thirty-five thousand four hundred nineteen (135,419) new units with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing units and

entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of the unitholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of the one hundred thirty-five thousand four hundred nineteen (135,419) new units by FINANCIERE LIGHT, FINANCIERE LIGHT II and FINANCIERE LIGHT IV and to accept payment in full for such new units by a contribution in kind.

4. To renew and increase the authorized unit capital by an amount of one billion five hundred sixty-five million Euro (EUR 1,565,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-five million Euro (EUR 35,000,000.-) divided into seven hundred thousand (700,000) units, each unit with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), to one billion six hundred million Euro (EUR 1,600,000,000.-) divided into thirty-two million (32,000,000) units, each unit with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-); and to authorize the management, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of unitholders increasing the authorized unit capital in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the unit capital within the limits of the proposed authorized unit capital so increased (which, for the avoidance of doubt, shall include both the current authorised unit capital and the increased amount of authorized unit capital), in one or several times, by issuing units to the existing unitholders or any persons that have been approved by the unitholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

5. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Unitholders resolve to increase the unit capital by an amount of six million seven hundred seventy thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6,770,950.-) so as to raise it from its present amount of three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 312,500.-) to seven million eighty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 7,083,450.-).

Second resolution

The Unitholders resolve to issue with payment of a share premium in a total amount of eleven million three hundred seventeen thousand two hundred fifty-one Euro (EUR 11,317,251.-), one hundred thirty-five thousand four hundred nineteen (135,419) new units with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing units and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

The Unitholders acknowledge the special report drawn up by the managers of the Company wherein the proposed contributions in kind to be made in relation to the subscription of the newly issued Units are described and valued and wherein the proposed increase of the authorized capital is described (the «Report») a copy of which report signed *in* varietur by the proxyholders and the notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared:

1. FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million seven hundred one thousand two hundred Euro (EUR 1,701,200.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 87.737 (FINANCIERE LIGHT),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006.

FINANCIERE LIGHT declared to subscribe with payment of a share premium in an amount of six million six hundred eighty-eight thousand six hundred sixteen Euro (EUR 6,688,616.-), eighty thousand thirty-three (80,033) new units, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) per unit and to make payment in full for each such new units thus subscribed by a contribution in kind consisting of a part of all its assets and liabilities to the exclusion of debt instruments issued to its own shareholders as further described in the Report of a total value of ten million six hundred ninety thousand two hundred sixty-six Euro (EUR 10,690,266.-).

FINANCIERE LIGHT acting through its duly appointed attorney in fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

2. FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of five hundred eighty-four thousand four hundred Euro (EUR 584,400.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 87.708 (FINANCIERE LIGHT II),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006.

FINANCIERE LIGHT II declared to subscribe with payment of a share premium in an amount of two million three hundred ninety-eight nine Euro (EUR 2,398,009.-), twenty-eight thousand six hundred ninety-four (28,694) new units with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) per unit and to make payment in full for each such new units thus subscribed by a contribution in kind consisting of a part of all its assets and liabilities to the exclusion of debt instruments issued to its own shareholders as further described in the contribution Report of a total value of three million eight hundred thirty-two thousand seven hundred nine Euro (EUR 3,832,709.-).

FINANCIERE LIGHT II acting through its duly appointed attorney in fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

3. FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of five hundred seventy-five thousand four hundred Euro (EUR 575,400.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 90.695 (FINANCIERE LIGHT IV),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th May 2006.

FINANCIERE LIGHT IV declared to subscribe with payment of a share premium in an amount of two million two hundred thirty thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 2,230,626.-), twenty-six thousand six hundred ninety-two (26,692) new units with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) per unit and to make payment in full for each such new units thus subscribed by a contribution in kind consisting of a part of all its assets and liabilities to the exclusion of debt instruments issued to its own shareholders as further described in the Report of a total value of three million five hundred sixty-five thousand two hundred twenty-six Euro (EUR 3,565,226.-).

FINANCIERE LIGHT IV acting through its duly appointed attorney in fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

FINANCIERE LIGHT II, FINANCIERE LIGHT IV and FINANCIERE LIGHT IV are hereafter collectively referred to as the «Subscribers».

Thereupon, the Unitholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the new units to the Subscribers as stated below:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of units	Share premium (EUR)
1) FINANCIERE LIGHT	4,001,650.-	80,033	6,688,616.-
2) FINANCIERE LIGHT II	1,434,700.-	28,694	2,398,009.-
3) FINANCIERE LIGHT IV	1,334,600.-	26,692	2,230,626.-
Total	6,770,950.-	135,419	11,317,251.-

Fourth resolution

The Unitholders resolve to renew and increase the authorized unit capital by an amount of one billion five hundred sixty-five million Euro (EUR 1,565,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-five million Euro (EUR 35,000,000.-) divided into seven hundred thousand (700,000) units, each unit with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), to one billion six hundred million Euro (EUR 1,600,000,000.-) divided into thirty-two million (32,000,000) units, each unit with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-); and to authorize the management, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of unitholders increasing the authorized unit capital in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the unit capital within the limits of the proposed authorized unit capital so increased (which, for the avoidance of doubt, shall include both the current authorised unit capital and the increased amount of authorized unit capital), in one or several times, by issuing units to the existing unitholders or any persons that have been approved by the unitholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Unitholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The unit capital is fixed at seven million eighty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 7,083,450.-) represented by one hundred forty-one thousand six hundred sixty-nine (141,669) units of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The authorized unit capital is fixed at one billion six hundred million Euro (EUR 1,600,000,000.-) divided into thirty-two million (32,000,000) units of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the resolutions of the unitholders adopted on 12 May 2006 for the purpose of increasing the authorized unit capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the unit capital within the limits of the authorized unit capital in one or several times by issuing units to the existing holder or any persons that have been approved by the unitholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Such units may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the management may determine.

The management, may in particular determine:

- the time and the number of the units to be subscribed and issued,
- whether a share premium will be paid on the units to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
- whether the units will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- that units will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the management under the terms of convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The management may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the unit capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, the present article 6 shall be amended accordingly.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 188,750.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant un établissement au 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique), représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006;

KKR EUROPEAN FUND LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant un établissement au 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique), représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006;

PROCIFIC, une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, Antilles anglaises, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-52445,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006; et collectivement ci-après les «Associés».

Les dites procurations resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., avec un capital social de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1252, en date du 28 août 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.770. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 779, en date du 28 juillet 2004.

Les Associés, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.770.950,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) à sept millions quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 7.083.450,-).

2. Emission avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions trois cent dix-sept mille deux cent cinquante et un euros (EUR 11.317.251,-), de cent trente-cinq mille quatre cent dix-neuf (135.419) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces cent trente-cinq mille quatre cent dix-neuf (135.419) parts sociales nouvelles par FINANCIERE LIGHT, FINANCIERE LIGHT II et FINANCIERE LIGHT IV et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apport en nature.

4. Renouvellement et augmentation du capital autorisé à concurrence d'un milliard cinq cent soixante-cinq millions d'euros (EUR 1.565.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), représenté par sept cent mille (700.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à un milliard six cent millions d'euros (EUR 1.600.000.000,-), représenté par trente-deux millions (32.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et autorisation de la gérance, pour une période prenant fin cinq (5) après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés décidant de

l'augmentation du capital autorisé dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé proposé tel qu'augmenté (lequel, pour éviter tout doute, inclus à la fois le capital autorisé actuel et le montant augmenté du capital autorisé), en une ou plusieurs fois, par émission de parts sociales aux détenteurs actuels de parts sociales ou toutes autres personnes ayant été approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions prévues aux points 1 à 4 ci-dessus.

6. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six millions sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.770.950,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) à sept millions quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 7.083.450,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de onze millions trois cent dix-sept mille deux cent cinquante et un euros (EUR 11.317.251,-), cent trente-cinq mille quatre cent dix-neuf (135.419) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Les Associés prennent acte du rapport spécial des gérants de la Société dans lequel les apports en nature proposés en relation avec la souscription des parts sociales nouvellement émises sont décrits et évalués et dans lequel l'augmentation proposée du capital autorisé est décrite (le «Rapport»), dont une copie signée ne varietur par les mandataires et le notaire restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Souscription - Paiement

Ensuite, ont comparu:

1. FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social d'un million sept cent un mille deux cent euros (EUR 1.701.200,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.737 (FINANCIERE LIGHT),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006.

FINANCIERE LIGHT a déclaré souscrire avec paiement d'une prime d'émission totale de six millions six cent quatre-vingt-huit mille six cent seize euros (EUR 6.688.616,-), quatre-vingt mille trente-trois (80.033) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et libérer intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi souscrites par un apport en nature consistant en une partie de l'ensemble de ses actifs et passifs, à l'exclusion des instruments de dettes émis à ses propres associés tel que décrit dans le Rapport d'une valeur totale de dix millions six cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-six euros (EUR 10.690.266,-).

FINANCIERE LIGHT agissant au travers de son mandataire dûment autorisé a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la libre cessibilité de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou toute autre formalité nécessaire au transfert de son apport à la Société.

2. FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros (EUR 584.400,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.708 (FINANCIERE LIGHT II),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006.

FINANCIERE LIGHT II a déclaré souscrire avec paiement d'une prime d'émission totale de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf euros (EUR 2.398.009,-), vingt-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze (28.694) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et libérer intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi souscrites par un apport en nature consistant en une partie de l'ensemble de ses actifs et passifs, à l'exclusion des instruments de dettes émis à ses propres associés tel que décrit dans le Rapport d'une valeur totale de trois millions huit cent trente-deux mille sept cent neuf euros (EUR 3.832.709,-).

FINANCIERE LIGHT II agissant au travers de son mandataire dûment autorisé a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la libre cessibilité de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou toute autre formalité nécessaire au transfert de son apport à la Société.

3. FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq cent soixante-quinze mille quatre cents euros (EUR 575.400,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.695 (FINANCIERE LIGHT IV),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2006.

FINANCIERE LIGHT IV a déclaré souscrire avec paiement d'une prime d'émission totale de deux millions deux cent trente mille six cent vingt-six euros (EUR 2.230.626,-), vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze (26.692) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et libérer intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi souscrites par un apport en nature consistant en une partie de l'ensemble de ses actifs et passifs, à l'exclusion des instruments de dettes émis à ses propres associés tel que décrit dans le Rapport d'une valeur totale de trois millions cinq cent soixante-cinq mille deux cent vingt-six euros (EUR 3.565.226,-).

FINANCIERE LIGHT IV agissant au travers de son mandataire dûment autorisé a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la libre cessibilité de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou toute autre formalité nécessaire au transfert de son apport à la Société.

FINANCIERE LIGHT, FINANCIERE LIGHT II et FINANCIERE LIGHT IV sont collectivement définies ci-après comme étant les «Souscripteurs».

Ensuite, les Associés décident d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements, et d'émettre les nouvelles parts sociales aux Souscripteurs comme décrit ci-dessous:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales	Prime d'émission (EUR)
1) FINANCIERE LIGHT	4.001.650,-	80.033	6.688.616,-
2) FINANCIERE LIGHT II	1.434.700,-	28.694	2.398.009,-
3) FINANCIERE LIGHT IV	1.334.600,-	26.692	2.230.626,-
Total	6.770.950,-	135.419	11.317.251,-

Quatrième résolution

Les Associés décident de renouveler et d'augmenter le capital autorisé à concurrence d'un milliard cinq cent soixante-cinq millions d'euros (EUR 1.565.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), représenté par sept cent mille (700.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à un milliard six cent millions d'euros (EUR 1.600.000.000,-), représenté par trente-deux millions (32.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune; et d'autoriser la gérance, pour une période prenant fin cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation du capital autorisé dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé proposé tel qu'augmenté (lequel, pour éviter tout doute, inclus à la fois le capital autorisé actuel et le montant augmenté du capital autorisé), en une ou plusieurs fois, par émission de parts sociales aux détenteurs actuels de parts sociales ou toutes autres personnes ayant été approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues dans l'article 189, paragraphe 1, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 7.083.450,-) représenté par cent quarante et un mille six cent soixante-neuf (141.669) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est d'un milliard six cent millions d'euros (EUR 1.600.000.000,-) représenté par trente-deux millions (32.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

La gérance est autorisée, pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication des résolutions des associés adoptées le 12 mai 2006 au fin d'augmenter le capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission de parts sociales aux détenteurs actuels de parts sociales ou toutes autres personnes ayant été approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

De telles parts sociales pourront être souscrites et émises conformément aux termes et conditions déterminés par la gérance.

La gérance déterminera en particulier:

- la date d'émission et le nombre de parts sociales devant être souscrites et émises;
- si une prime d'émission sera payée aux parts sociales devant être souscrites et émises et, le cas échéant, le montant d'une telle prime d'émission;
- si les parts sociales seront payées par un apport en espèces ou en nature;
- que les parts sociales seront émises suivant l'exercice de la souscription et/ou conversion des droits accordée par le conseil de gérance sous les termes des obligations convertibles ou notes ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société.

La gérance peut déléguer à tout gérant autorisé ou directeur de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception de paiements pour des parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

A chaque augmentation de capital de la Société par la gérance endéans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 188.750,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, vol. 153S, fol. 62, case 7. – Reçu 180.882,01 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049775.03/220/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 87.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049777.03/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

AERIUM PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 105.171.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2006, réf. LSO-BQ07573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049025.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

BLUE ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049028.04/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.768.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTINVEST HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(049062.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

KLINGELNBERG LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.451.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049032.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 116.642.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (formerly known as HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, hereby represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

Payment - Contributions

HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (formerly known as HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.), sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. James Steed Tsien, Director, residing at Penthouse C, Villa Rhapsody, 533 Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong,

b. Susan Mo Fong Chow, Director, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong-Kong,

c. Christian Nicolas Roger Salbaing, Director, residing at Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,

d. Robin Cheng Khoong Sng, Director, residing at Blk 5000D, 12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287,

e. Richard Waichi Chan, Director, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg-Limpersberg.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (anciennement HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est d'avoir, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, des activités industrielles, commerciales, financières, civiles ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, d'entreprises ou de sociétés ayant des activités permanentes ou temporaires, sous quelque forme que ce soit, de gestion et/ou de développement des participations acquises à cet effet, de manière à ce que la Société garde son statut de «Société de Participations Financières» au sens de la loi en vigueur.

La Société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans tous commerces, entreprises ou sociétés ayant un objet social identique, analogue ou lié, ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

De manière générale, la Société pourra prendre toutes les mesures et réaliser toutes les opérations commerciales, civiles, financières et immobilières nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Libération - Apports

HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (anciennement HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.), seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. James Steed Tsien, Directeur, résidant à Penthouse C, Villa Rhapsody, 533 Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong,

b. Susan Mo Fong Chow, Directeur, résidant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong-Kong,

c. Christian Nicolas Roger Salbaing, Directeur, résidant à Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,

d. Robin Cheng Khoong Sng, Directeur, résidant au Blk 5000D, 12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287,

e. Richard Waichi Chan, Directeur, résidant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg-Limpersberg.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(049863.03/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ALPHA CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 75.104.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049037.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049039.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

COLEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 61.235.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049040.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LA FLUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 73.563.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049041.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ELENA INVEST S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 116.640.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société COPERNIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

2. La société SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

ici représentées par Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ELENA INVEST S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement; elle peut notamment acquérir un bien immeuble en France.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1. COPERNIC INVEST S.A.	50 actions
2. SCOPE CONSULTANTS LTD	50 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - M. Herbert Grossmann, docteur en droit, 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;
 - M. Dominique Fontaine, employé privé, 17, rue du Château à B-6747 Saint-Léger;
 - M. Michel Reynders, administrateur de sociétés, 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: S. Lepomme, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 153S, fol. 58, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(049860.03/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ADVANTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049045.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.786.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049047.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EXPO-PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 82.136.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 16 mai 2006

Première résolution

La société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, préqualifiée comme commissaire aux comptes est remplacée

par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, Blackbourne Highway, P.O. Box 116 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

et ce rétroactivement au 15 janvier 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Dudelange, le 16 mai 2006.

J. Mousel / S. Siffert / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049259.03//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SHURIKEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 97.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049050.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.966.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049053.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**QUINTESSANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SIGA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 33.799.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049055.03/813/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.808.

Veillez noter que le siège social de l'Associé Unique de la société a été modifié comme suit:

AUB FRENCH LOGISTICS S.A.,

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049329.03/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

3i GAMESA (a) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.639.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

3iEuropartners IVA LP, with registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered at the Companies House of Cardiff under number LP8454,

here represented by Jacques de Patoul, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 20th, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

- The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

- The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

- The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

- The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name 3i GAMESA (a) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro represented by 500 shares of EUR 25.- each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of April and ends on the 31st of March, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2007.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mr Robert Kimmels, private employee, born on March 4, 1969 in Breukelen, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
 - Mr Hille-Paul Schut, private employee, born on September 29, 1977 in s'Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
 - Mr Agustin Pla Vila, Office director, born on 15th of June 1957 in Barcelona, Spain, residing professionally at Avenida Diagonal 613, 9A, 08028 Barcelona, Spain.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

3iEuropartners IVA LP, avec siège social à 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro LP8454 ici représentée par Jacques de Patoul, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: 3i GAMESA (a) HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

- Monsieur Robert Kimmels, employé privé, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Hille-Paul Schut, employé privé, né le 29 septembre 1977 à s'Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Agustin Pla Vila, Office director, né le 15 juin 1957 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement à Diagonal 613, 9º, 8028 Barcelone, Espagne.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Patoul, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 34, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(049859.03/211/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

DOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 86.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07435, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049059.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.169.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

O. de Jamblinne de Meux

Administrateur-délégué

(049063.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LEVAV CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 116.714.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Osnat Levav, consultante, née à Haifa, Israël, le 30 août 1972, demeurant au 1077TK Amsterdam, Minervaplein 27III.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- la réalisation de missions de conseil aux entreprises au plan international (prestations de services) et rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LEVAV CONSULTING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (130,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Mademoiselle Osnat Levav, prénommée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Osnat Levav, consultante, née à Haïfa, Israël, le 30 août 1972, demeurant au 1077TK Amsterdam, Minervaplein 27III.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the nineteenth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Osnat Levav, consultant, born in Haïfa, Israël, on August 30th, 1972, residing in 1077TK Amsterdam, Minervaplein 27III.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the corporation is in Luxembourg or abroad:

- to conduct consulting missions and provide consultancy services to enterprises on international level including representation and intermediary services, finding business opportunities in the same field.

The corporation may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests;

- and generally any commercial, financial, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LEVAV CONSULTING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and thirty Euro (130.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Miss Osnat Levav, prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of thirteen thousand Euro (13,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand six.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

- Miss Osnat Levav, consultant, born in Haifa - Israël, on August 30th, 1972, residing in 1077TK Amsterdam, Minervaplein 27III.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Signé: O. Levav, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 1. – Reçu 130 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

G. Lecuit.

(050879.03/220/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

COFINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049069.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EREMIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 4.664.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EREMIS HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(049065.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

70067

ORESO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.800.

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORESO S.A., avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.800, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 23 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Johannes Güllekes, commerçant, demeurant à Neuss (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Elargissement de l'objet social de la société et modification de l'article 2 des statuts.
- 2.- Démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué et décharge pour leur mandat ainsi que nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouvel administrateur-délégué.
- 3.- Autorisation de la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Johannes Güllekes en qualité d'administrateur-délégué
- 4.- Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et en conséquence modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce, l'import et l'export de toutes sortes de marchandises à l'exclusion de tous matériaux militaires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles et en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur John Neuman, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, et de Madame Monique Kiefer, en sa qualité d'administrateur. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Monsieur Johannes Güllekes, est confirmé dans son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Dorothea Oehm, sans état, née à Bonn (Allemagne), le 6 juin 1953, demeurant à D-53773 Hennef, Altenbödingen Strasse 14;
- Madame Karin Verkoyen-Scholer, secrétaire, née à Bitburg, le 12 juin 1957, demeurant à D-54340 Longuich, Im Paesch;

Le conseil d'administration se composera dorénavant comme suit:

- Monsieur Johannes Güllekes, commerçant, né à Oedt (Allemagne), le 17 avril 1955, demeurant à D-41470 Neuss, Antoniusweg 7;

- Madame Dorothea Oehm, sans état, née à Bonn (Allemagne), le 6 juin 1953, demeurant à D-53773 Hennef, Altenbödingen Strasse 14;

- Madame Karin Verkoyen-Scholer, secrétaire, née à Bitburg, le 12 juin 1957, demeurant à D-54340 Longuich, Im Paesch.

Leur mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée autorise la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Johannes Güllekes en qualité d'administrateur-délégué, lequel aura pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE CONFIDENCIA DAGEST, S.à r.l., avec siège à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Steuermann, Ch. Fondateur, J. Güllekes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2006.

P. Bettingen.

(049745.03/202/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ORESO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2006.

P. Bettingen.

(049746.03/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

BULK, MINES AND MINERALS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049064.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ZML INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias-Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour ZML INVESTMENTS, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

(049103.03/1005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2611 Luxembourg, 85-91, rue de Thionville.
R. C. Luxembourg B 115.934.

In the year two thousand six, on the tenth day of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.752,

here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on March 15, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000);

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase; and

3. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000), in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, to two hundred and seven thousand and five hundred Euro (EUR 207,500), by the issue of seven thousand and eight hundred (7,800) new shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for seven thousand and eight hundred (7,800) new shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), having the same rights as the already existing shares, and to have them fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seven thousand and five hundred Euro (EUR 207,500) represented by eight thousand three hundred (8,300) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up».

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.752,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, en cours d'immatriculation avec le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 195.000);
2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation susmentionnée; et
3. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 195.000) pour porter le montant actuel du capital de la société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à deux cent sept mille cinq cents euros (EUR 207.500), par l'émission de sept mille huit cent (7.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant chacune les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique déclare souscrire pour sept mille huit cents (7.800) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant chacune les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et les libérer entièrement pour un montant de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000) qui est à la disposition de la Société comme il en a été attesté auprès du Notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui se liront désormais de la manière suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux cent sept mille cinq cents euros (EUR 207.500) représenté par huit mille trois cents (8.300) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 31, case 3. – Reçu 1.950 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

J. Elvinger.

(049750.03/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 115.934.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

J. Elvinger.

(049751.03/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

INVESTMENTS FORUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 66.052.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(049057.03/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(049066.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

BUNBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049071.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.799.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(049070.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

70072

ASTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 11.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049073.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ZAPHIR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07397, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049075.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 48,891,625.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of the Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C, n° 726, page 34809. The articles of incorporation have been amended for the last time on 18 January 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 859, page 41208.

The extraordinary general meeting is opened at 10.30 a.m. and is presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of six million nine hundred thirteen thousand Euro (EUR 6,913,000.-) to bring it from its current amount of forty-eight million eight hundred ninety-one thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 48,891,625.-) divided into three hundred ninety-one thousand one hundred thirty-two (391,132) class A shares, five hundred eighty-six thousand seven hundred (586,700) class B shares and nine hundred seventy-seven thousand eight hundred thirty-three (977,833) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to forty-one million nine hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 41,978,625.-) divided into three hundred thirty-five thousand eight hundred twenty-eight (335,828) class A shares, five hundred three thousand seven hundred forty-four (503,744) class B shares and eight hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-three (839,573) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of fifty-five thousand three hundred four (55,304) class A shares, eighty-two thousand nine hundred fifty-six (82,956) class B shares and one hundred thirty-eight thousand two hundred sixty (138,260) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) to 2).

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of forty-eight million eight hundred ninety-one thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 48,891,625.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of six million nine hundred thirteen thousand Euro (EUR 6,913,000.-) to bring it from its current amount of forty-eight million eight hundred ninety-one thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 48,891,625.-) divided into three hundred ninety-one thousand one hundred thirty-two (391,132) class A shares, five hundred eighty-six thousand seven hundred (586,700) class B shares and nine hundred seventy-seven thousand eight hundred thirty-three (977,833) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to forty-one million nine hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 41,978,625.-) divided into three hundred thirty-five thousand eight hundred twenty-eight (335,828) class A shares, five hundred three thousand seven hundred forty-four (503,744) class B shares and eight hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-three (839,573) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of (i) fifty-five thousand three hundred four (55,304) class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of six hundred ninety-one thousand three hundred Euro (EUR 691,300.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I and of six hundred ninety-one thousand three hundred Euro (EUR 691,300.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) eighty-two thousand nine hundred fifty-six (82,956) class B shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of two million seventy-three thousand nine hundred Euro (EUR 2,073,900.-) to the shareholder MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, and (iii) one hundred thirty-eight thousand two hundred sixty (138,260) class C shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of three million four hundred fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 3,456,500.-) to the shareholder THE USB PEPP LUX., S.à r.l.

The repayments may only take place in accordance with the respect of the rights of the existing creditors of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«6.1 The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at forty-one million nine hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 41,978,625.-) represented by one million six hundred seventy-nine thousand one hundred forty-five (1,679,145.-) shares, consisting of the following:

three hundred thirty-five thousand eight hundred twenty-eight (335,828) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;

five hundred three thousand seven hundred forty-four (503,744) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share; and

eight hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-three (839,573) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, n° 726, page 34809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 janvier 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 859, page 41208.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 10.30 heures et est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent treize mille euros (EUR 6.913.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 48.891.625,-) divisé en trois cent quatre-vingt-onze mille cent trente-deux (391.132) parts sociales de catégorie A, cinq cent quatre-vingt-six mille sept cents (586.700) parts sociales de catégorie B et neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-trois (977.833) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de quarante et un millions neuf cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 41.978.625,-) divisé en trois cent trente-cinq mille huit cent vingt-huit (335.828) parts sociales de catégorie A, cinq cent trois mille sept cent quarante-quatre (503.744) parts sociales de catégorie B et huit cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (839.573) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de cinquante-cinq mille trois cent quatre (55.304) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-six (82.956) parts sociales de catégorie B et cent trente-huit mille deux cent soixante (138.260) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification de l'article 6 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au point 1).

3. Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 48.891.625,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après délibérations, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent treize mille euros (EUR 6.913.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 48.891.625,-) divisé en trois cent quatre-vingt-onze mille cent trente-deux (391.132) parts sociales de catégorie A, cinq cent quatre-vingt-six mille sept cents (586.700) parts sociales de catégorie B et neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-trois (977.833) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de quarante et un millions neuf cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 41.978.625,-) divisé en trois cent trente-cinq mille huit cent vingt-huit (335.828) parts sociales de catégorie A, cinq cent trois mille sept cent quarante-quatre (503.744) parts sociales de catégorie B et huit cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (839.573) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de (i) cinquante-cinq mille trois cent quatre (55.304) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de six cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros (EUR 691.300,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I et de six cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros (EUR 691.300,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-six (82.956) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de deux millions soixante-treize mille neuf cents euros (EUR 2.073.900,-) à l'associé MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) cent trente-huit mille deux cent soixante (138.260) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de trois millions quatre cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 3.456.500,-) à l'associé THE UBK PEPP LUX., S.à r.l.

Lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1 La valeur nominale du Capital social est fixée à quarante et un millions neuf cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 41.978.625,-) représenté par un million six cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-cinq (1.679.145,-) parts sociales consistant en:

trois cent trente-cinq mille huit cent vingt-huit (335.828) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

cinq cent trois mille sept cent quarante-quatre (503.744) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

huit cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (839.573) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier de modifier le registre des associés.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, vol.153S, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049784.03/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049786.03/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

THREWID FURNITURE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07372, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049079.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

AUB FRENCH LOGISTICS No 3 COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.809.

Veillez noter que le siège social de l'Associé Unique de la société a été modifié comme suit:

AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY, S.à r.l.,

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 3 COMPANY, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049331.03/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MEDLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 116.636.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 4 mai 2006,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 4 mai 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDLEY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 8 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mai à 15:00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions.	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

70078

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2006, vol. 536, fol. 64, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2006.

J. Seckler.

(049810.03/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049081.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

WALMARK S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 51.397.

1. Die Herren:

- Robert Langmantel, L-Frisange;

- Michel Vandevijver, B-Arlon;

als Verwaltungsrat der WALMARK S.A.,

und die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-2340 Luxembourg als deren Aufsichtskommissar,

legen hiermit ihre Ämter mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Gleichzeitig wird der Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 15. Dezember 2005.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Domiciliataire

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049400.02//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.947.

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG ONLINE S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 16 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 20 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 11 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) en vue de le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) sans émission d'actions nouvelles et libération par versement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

2. Fixation d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par action.

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) en vue de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par la création de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire au profit de l'actionnaire majoritaire et libération intégrale des quatre mille (4.000) actions par versement en numéraire.

5. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) au montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Il résulte de ce qui précède que la somme de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) au montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

La société ONLINE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, ici représentée par sa gérante, Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, pouvant engager la société par sa seule signature,

laquelle déclare souscrire les quatre mille (4.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Retter, M. Nezar, S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 47, case 10. – Reçu 1.010,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

G. Lecuit.

(049798.03/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 52.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

G. Lecuit.

(049800.03/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

KUZNETSKI CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.041.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049168.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.
